

—de la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débetures et pour autres fins;—de la Compagnie Anglo-Américaine de fer; demandant un acte constitutif;—de la Compagnie Canadienne de Cuivre; demandant un acte constitutif;—du Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée siégeant en *Canada*; demandant une charte;—d'*Archibald Campbell* et autres; demandant une charte sous le nom de "La Banque Coloniale du *Canada*";—de la Compagnie de houille et de fer, de *Pictou*; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour autres amendements à sa charte;—et d'*Alexander Manning* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer du *Lac-aux-Jones, Souris et Brandon*."

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Sir George Stephen*, bart., et autres; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique," et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme il a été prouvé à la satisfaction du comité que ces avis n'auraient pas pu être publiés plus tôt, et comme les délais seront expirés avant qu'aucune action puisse être prise par le comité des chemins de fer, votre comité recommande que l'article 51 du règlement soit suspendu au sujet de cette pétition.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition de *Sir George Stephen*, baronet, et autres, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que *M. Colby* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Beaty* ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer "Le premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en *Canada*," et pour d'autres fins s'y rattachant.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Macmillan (Middlesex)* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la Banque Coloniale du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Davies*, secondé par *M. Gilmor*,

Ordonné, que les items de dépenses, pour l'année 1884, sur l'embranchement de *Dalhousie* du chemin de fer Intercolonial, inscrits à la page 259, part. II des Comptes Publics de cette année, soient renvoyés au comité des Comptes Publics.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée, jeudi, le 11 mars courant, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix,

Et la question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P. M., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.